



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 61072

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur de présenter à la représentation nationale un bilan de l'action des ses services appliquant les directives de son prédécesseur, qui avait annoncé, en septembre 1997, dans le Pas-de-Calais, qu'il allait « vider le site » de Vimy de l'ensemble des engins explosifs s'y trouvant. C'est ainsi qu'en 1998, le site est passé de 500 tonnes à 120 tonnes en fin d'année. Il lui demande de lui préciser, ensuite, les actions concrètes entreprises en application des directives ministérielles pour les années 1999 et 2000.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61072

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2780